

Rapport annuel 2014

former
conseiller
mobiliser
2014



Verband Berner
Pflege- & Betreuungszentren
Association Bernoise
des établissements médico-sociaux

Secrétariat générale

Weihergasse 7a | 3005 Berne
Fon 031 808 70 70 | Fax 031 808 70 75
verband@vbb-abems.ch
www.vbb-abems.ch

Formation continue

Könizstrasse 74 | 3008 Berne
Fon 031 808 70 77 | Fax 031 808 70 78
weiterbildung@vbb-abems.ch
www.vbb-abems.ch/formation-continue

Chère lectrice, cher lecteur

Beaucoup a été fait ces derniers temps dans le domaine de la formation. L'obligation de formation a été introduite et, conformément au rapport 2013 de la SAP, les établissements médico-sociaux sont en très bonne position: certains remplissent les exigences nettement au-delà de ce qui leur est demandé. Nous vous exprimons nos félicitations et nos remerciements les plus vifs pour les efforts consentis. Afin de garantir, également à l'avenir, un nombre d'apprenants suffisant dans les EMS, nous nous présenterons à la BAM, dès cette année, avec un stand totalement rénové et nettement plus grand.

Dans le domaine des soins HF quelque chose de réjouissant a également eu lieu. Il est enfin possible de satisfaire à une exigence de notre association. La formation d'infirmier/-mière ES est désormais proposée aussi selon le principe du lieu d'apprentissage. L'insistance a permis d'obtenir un résultat. Le Centre de formation bernois pour soins infirmiers lancera un pilote au printemps 2015. Maintenant, il ne tient qu'à nous de profiter de cette offre!

Malheureusement, nous avons dû déplorer une grande perte dans la formation continue de vbb|abems. La directrice de longue date, Hildegard Senn Keusen, a présenté sa démission pour ce poste. Durant ses 10 ans d'activité, madame Senn a assumé la direction de la formation continue et énormément contribué au développement de celle-ci. Elle a su adapter constamment notre offre aux besoins changeants du marché de la formation des établissements médico-sociaux et à la commercialiser judicieusement. Les chiffres suivants montrent à quel point l'offre était demandée par nos membres: Sous sa direction, les quelque 120 jours de cours sont passés à plus de 260, soit ont plus que doublés. Cette augmentation n'était pas seulement quantitative mais également qualitative. Avec l'introduction du label de qualité eduQua, nous avons pu prouver à nos clientes et clients, que nos offres en formation continue sont également convaincantes en ce qui concerne la qualité. Madame Senn Keusen nous quitte pour assumer des fonctions à responsabilités dans une association nationale. Nous la remercions vivement pour sa contribution professionnelle et son grand engagement en faveur de la formation continue et lui exprimons nos meilleurs vœux pour l'avenir.



Dieter Hannich,
Vice-président / Département Formation

Sommaire

Défense des intérêts	2
Formation continue	5
Organes et collaborateurs/-trices	8
persomed	9
Bilans et Comptes	10
Rapport du bureau de vérification	12

Effectif des membres vbb|abems au 01.01.15

287	(295)	établissements médico-sociaux (membres actifs)
21	(21)	Personnes morales (membres passifs)

entre parenthèses la situation au 01.01.14

Défense des intérêts



Peter Keller,
directeur

Après les turbulences dues aux mesures d'économie prises l'année passée, l'année 2014 est apparue plus sereine. Cependant, au cours de l'année précédente, quelques événements ont incité le comité directeur, la commission consultative, le conseil de formation et le secrétariat à agir:

Nouvelle ordonnance sur les foyers et nouvelles normes relatives à l'autorisation d'exploiter un EMS

La révision de l'ordonnance sur les foyers est certainement le sujet le plus important pour les établissements médico-sociaux du canton de Berne. En outre, les normes relatives à l'autorisation d'exploiter un EMS doivent être remaniées. Au cours de plusieurs réunions avec la SAP, au sujet des normes relatives à l'autorisation d'exploiter un EMS, la délégation de négociation est parvenue à éliminer les exigences superflues et excessives du document original. Dans la majorité des cas, cela a bien réussi, dans d'autres, notre délégation n'a pu se mettre d'accord avec la SAP. Finalement, une audition concernant le projet de la nouvelle ordonnance sur les foyers a également eu lieu. Dans ce contexte aussi, il s'agissait de réduire l'original à l'essentiel. A la fin de l'année, le directeur de la santé, Phillippe Perrenoud, a déclaré que la révision de la nouvelle ordonnance sur les foyers serait reportée à une date ultérieure. La SAP est totalement saturée par d'autres affaires. Toutefois, les normes relatives à l'autorisation d'exploiter un EMS doivent entrer en vigueur à mi-2015 et faire au préalable l'objet de la consultation.

Discussions relatives à la planification des EMS

Le canton doit-il prévoir le nombre de lits nécessaires dans une région ou une autre ou doit-il s'en remettre aux tendances du marché? Les membres de nos organes ont donné différentes réponses à cette question. Certains

sont favorables à la planification tandis que d'autres préféreraient l'élimination de celle-ci. Pour permettre à vbb|abems de s'appuyer sur un large soutien à ce sujet, le comité directeur et la commission consultative ont tenté de trouver un consensus lors d'une réunion commune. Il a été décidé de conserver la planification après optimisation de celle-ci. La délégation de négociation discutera de ce sujet avec la SAP.

Schlossmatt Burgdorf comme entreprise formatrice ASSC de l'année – présentation à la BAM

Le prix «Entreprise formatrice ASSC de l'année» a été décerné pour la seconde fois en 2014. Il a été remporté par le centre de Schlossmatt Burgdorf. Le Schlossmatt a impressionné le jury, en particulier par son très bon concept de formation, qui est parfaitement ancré dans l'entreprise au niveau de tous les acteurs et mis en oeuvre intégralement. En outre, une demi heure par jour ou un après-midi par semaine de temps d'apprentissage est accordé aux apprenants. Ce temps d'apprentissage est tabou et ne doit pas être écarté par les activités quotidiennes. Le jury a également souligné qu'un objectif est fixé aux apprenants chaque jour et que celui-ci est évalué par l'accompagnement de formation. Madame Hedi Rusnak, qui a assumé sa tâche de responsable de la formation avec beaucoup d'enthousiasme, a remis le prix de CHF 10'000 lors de l'assemblée des membres de vbb|abems. Afin que les EMS puissent disposer de suffisamment de jeunes en apprentissage, vbb|abems intervient chaque année au salon bernois de la formation (Berner Ausbildungsmesse BAM). Au cours de l'année écoulée, l'association s'est présentée avec un stand plus grand au design nouveau. Celui-ci a attiré nettement plus de visiteurs, auxquels nous avons pu présenter les avantages d'un apprentissage en EMS.

La qualité de la formation est aussi un sujet à la SAP

Depuis le début de l'année 2014, les entreprises du domaine de la santé dans le canton de Berne sont tenues d'assurer la formation dans les professions de santé non universitaires. La SAP aimerait maintenir la bonne qualité de formation dans le domaine de la santé. Pour relever ce défi, celle-ci a lancé le projet «Garantie et promotion de la qualité de formation en entreprise.» vbb|abems a été invitée à collaborer dans les groupes de travail correspondants. Nos organes ont pris connaissance de ce désir avec surprise: les EMS doivent déjà aujourd'hui remplir les différentes exigences et obligations posées aux entreprises de formation. Puisqu'il a été assuré que les obligations existantes concernant les entreprises formatrices ne devaient être complétées que si cela s'avérait judicieux. Afin de pouvoir exprimer son opinion lors de la détermination des exigences, notre association a finalement délégué des représentants dans les groupes de travail.

Tarifs des assureurs maladie

Les négociations avec les assureurs maladie se déroulent certes au niveau national, mais vbb|abems est néanmoins représentée dans la délégation de négociation. Après la conclusion réussie du contrat administratif national, il n'a malheureusement pas été possible de convenir d'un tarif avec tarifsuisse pour les prestations accessoires à partir de 2015. C'est pourquoi nous avons demandé au Conseil d'Etat du canton de Berne de prolonger les tarifs en vigueur. En raison du fait qu'un contrat national a été introduit en 2014, le Conseil d'Etat déclare qu'une prolongation n'est pas possible, car il n'a pas la compétence requise pour intervenir dans un contrat national. Les tarifs doivent être fixés à nouveau. Avant que cela

n'arrive, il faut attendre le jugement du tribunal fédéral relatif à cette question: les EMS peuvent-ils décompter des prestations médicales et thérapeutiques? Comme ceci peut encore durer, la SAP a prolongé les tarifs dans le cadre d'une mesure préventive.

Habitat avec prestations de services – financement

Le financement de l'habitat avec prestation de services reste insatisfaisant pour les personnes dépendant de prestations complémentaires. Après la suppression du forfait de CHF 115.- par jour, vbb|abems a essayé d'imposer un nouveau modèle de financement. Les autorités et la politique pensent que les personnes vivant à la maison et percevant des prestations complémentaires ne doivent pas être défavorisées par rapport à celles vivant dans l'habitat avec prestations de services. Le problème principal est que le loyer trop bas, qui est déterminé dans la loi fédérale sur les prestations complémentaires, n'a plus été ajusté depuis longtemps. C'est la raison pour laquelle nous recommandons, par l'intermédiaire de notre association nationale CURAVIVA Suisse, d'augmenter massivement les loyers lors du



remaniement de cette loi fédérale. La révision de la loi est encore en cours

Utilisation des revenus pour l'infrastructure

Depuis 2011, les EMS du canton de Berne peuvent facturer les coûts d'infrastructure aux résident(e)s. Le Conseil d'Etat a mandaté la SAP pour mettre en place un suivi concernant l'utilisation de ces revenus. Pour montrer comment ce mandat pourrait être mis en oeuvre, ainsi que pour sensibiliser les EMS à ce sujet, vbb|abems a élaboré des recommandations qui ont été publiées. Afin que le calcul du forfait pour l'infrastructure ne soit pas discrédité par les milieux politiques, il est essentiel que les EMS observent ces recommandations et utilisent de manière conséquente les moyens encaissés à cet effet.

Nouvelle version de BESA et RAI

Les instruments de classification poursuivent leur développement; de temps en temps, l'acquisition de nouvelles versions est indispensable. Le canton de Berne est un des derniers cantons à utiliser encore le catalogue de prestations BESA 2005. Et pour RAI/RUG, l'edit index CH a déjà été introduit partout. C'est pourquoi la demande de nombreux utilisateurs concernant l'introduction des nouvelles versions est plus que justifiée. Comme d'habitude, lors de tels exercices, la question de la neutralité des coûts a été évoquée. Du point de vue des EMS, un écart important vers le bas doit être corrigé, tandis que les cantons opteront pour une correction vers le haut. Finalement, il a été convenu de régler les instruments si l'écart est supérieur à +/- 2%.

Les séjours brefs doivent être mieux indemnisés

La SAP a supprimé l'allocation de CHF 20.- pour séjours de courte durée à fin 2014. Cette décision a été justifiée en invoquant le fait qu'il y avait peu de lits disponibles pour les séjours de courte durée. Nous avons argumenté qu'une contribution

augmentée de CHF 20.- ne peut permettre de créer des places disponibles uniquement pour des séjours de courte durée. Pour compenser le montant destiné à l'apprentissage, la contribution devra être plus élevée. Ceci a pour but de démontrer qu'une augmentation des coûts est en cours dans quelques entreprises. Sur cette base, des négociations doivent ensuite être menées avec la SAP.

Formation continue



Hildegard Senn Keusen,
directrice de la formation continue

2014 – une année marquée par des mesures d'économie contraignantes dans le domaine des soins aux personnes âgées. Malgré cela – respectivement pour cette raison – nous n'avons pas renoncé à nous engager en faveur d'une formation continue professionnelle. Nous vous donnons volontiers un aperçu de nos activités.

Ce qui nous a mobilisé en particulier:

Démarrage de la formation continue professionnelle pour soins de longue durée

Le 12 mars, nous avons pu lancer la nouvelle formation continue professionnelle pour soins de longue durée et assistance; une formation continue préparant à l'examen professionnel fédéral (EP) «Soins de longue durée et assistance». Il était impressionnant de voir avec quelles motivation et énergie les participants se sont investis dans cette formation continue de 40 jours. La remise du règlement d'examen fédéral correspondant a été différée suite à des oppositions formulées contre l'organe responsable prévu. A la fin de l'année, ces questions ont pu être clarifiées et nous sommes maintenant en mesure de poursuivre notre travail!

Impact des mesures d'économie cantonales

Nous avons également ressenti les effets des mesures d'économie dans le secteur longue durée. On économise évidemment dans la formation continue: nous avons reçu nettement moins d'inscriptions aux cours du 1er trimestre et avons dû, pour la première fois, annuler le cours de base Aides soignant(e)s (démarrage en avril). Au cours de l'année, nous avons quand même pu compenser un peu, ce qui nous a permis de terminer l'année avec un bon résultat global.

Coopération avec Domicil

Pour 2015, nous avons pu établir une coopération avec Domicil. Nous proposerons

conjointement des formations continues de lutte contre la démence, qui auront lieu au centre de démence à Oberried. Nous nous réjouissons de cette nouvelle forme de collaboration directe.

1er Certificat SEC Suisse (certificat de fin d'apprentissage d'employé(e) de commerce) chez vbb|abems

Gnanusa Nagarajah a terminé avec succès son apprentissage d'employée de commerce selon profil E. Une bonne formation des apprenants requiert un grand engagement de tous les collaborateurs; un engagement que nous assurons avec plaisir et conviction au service de la formation d'une relève qualifiée. Nous sommes fiers d'avoir formé avec succès **les premiers apprenants au sein de vbb|abems!**

Gestion du personnel

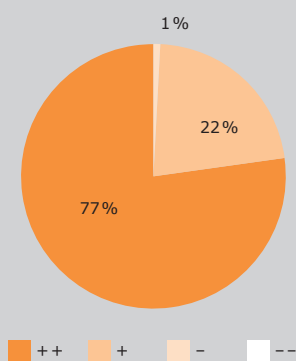
Ce secteur a été marqué par des adieux et des départs. Comme mentionné au-dessus, Gnanusa Nagarajah a terminé son apprentissage commercial chez nous et nous a quitté pour de nouveaux horizons. Nous lui exprimons nos meilleurs vœux pour le futur et la remercions pour son engagement en faveur de vbb|abems!

Seline Wirz a commencé chez nous son apprentissage d'employée de commerce selon profil E. Nous sommes heureux qu'elle soit venue combler ce vide en nous honorant d'une présence nouvelle.

Angela Fuhrer, responsable du secrétariat, a relevé avec détermination tous les défis nouveaux et les a traités avec succès. Nous lui adressons en particulier un grand merci!

Nous remercions vivement nos professeurs qui se sont tous mobilisés pour notre

Impression générale



formation continue, avec engagement et compétence professionnelle! Sans leur intervention assidue, la formation continue vbb|abems ne serait pas ce qu'elle est:

pratique – motivante – professionnelle.

Qualité de la formation continue

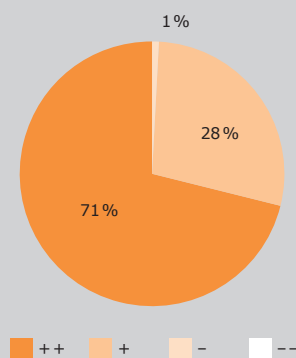
Evaluation annuelle eduQua

Lors de l'évaluation annuelle fin 2014, il nous été confirmé, dans le cadre de la certification eduQua, que toutes les exigences sont remplies au mieux et que le certificat conserve sa validité sans obligation supplémentaire.

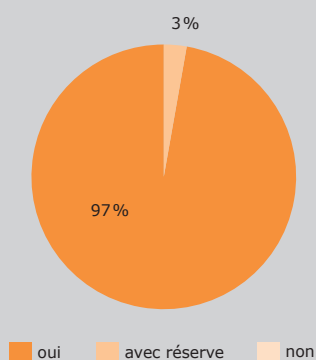
Evaluation des cours

Une évaluation systématique des cours nous permet de recevoir de précieux retours d'informations à propos de ceux-ci. Nous pouvons être fiers du résultat global. Nous avons reçu de très bons retours d'information ainsi que des suggestions constructives.

Obtention des buts/Acquis pédagogiques



Je recommande le cours

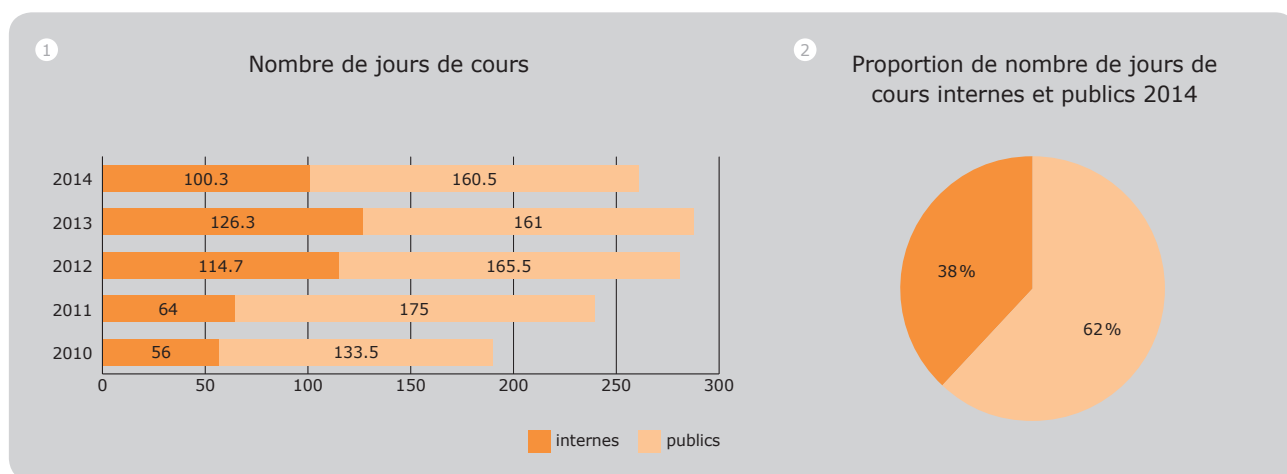


Domaine de la formation continue en chiffres

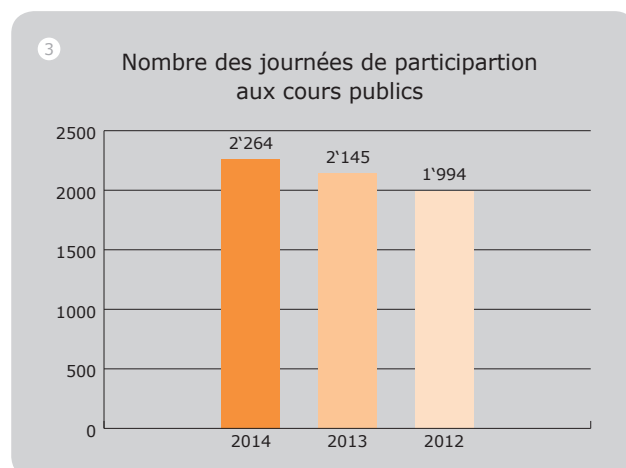
Malgré un premier trimestre difficile, nous nous réjouissons de pouvoir jeter un regard rétrospectif sur une année de cours fructueuse. Plus les mesures d'économie sont strictes, plus il est important pour les entreprises de promouvoir le personnel et de le spécialiser, afin de permettre de maintenir la qualité.

Nous enregistrons une valeur constante dans le nombre de jours de cours publics ainsi qu'une légère diminution des jours de cours en institutions par rapport à l'année

précédente (voir graphique 1). Comme vous le constatez sur le graphique 2, le rapport entre les jours de cours publics et ceux dispensés en institutions est de 62 % à 38 %. Au total, nous avons pu donner 261 jours de cours.



Ce qui est très réjouissant, c'est la nouvelle augmentation du nombre de jours-participants dans nos cours publics, qui était de 1994 en 2012 et de 2145 l'année précédente, lequel est passé maintenant à 2264. Nous sommes à nouveau parvenus à encore mieux exploiter les cours (voir graphique 3).



Organes et collaborateurs/-trices

Président Membres

Comité

Carlo Imboden, Liebefeld
 Peter Ducommun, Langnau (dès août 14)
 Esther Flückiger, Bern
 Urs Hänni, Urtenen-Schönbühl
 Dieter Hannich, Köniz
 Rudolf Meister, Utzigen (jusqu'en août 14)
 Anna Ravizza, Biel/Bienne
 Jean-Daniel Renggli, Reconvilier
 Andreas Schoder, Hünibach
 Thomas Stettler, Utzigen
 André Streit, Zweisimmen

Président Membres

Conseil de formation

Dieter Hannich, Köniz
 Maria Bärenfaller, Thun (jusqu'à mars 14)
 Ulrich Benninger, Utzigen
 Thomas Briggen, Biel/Bienne (dès juin 14)
 Christoph Berger, Belp
 Brigitta Gasche, Bern
 Sabine Günther, Hünibach
 Claudia Kubli, Bern
 Manuela Petermichl, Köniz
 Esther Streich, Spiez
 Heidi Zurkinden, Bern

Président Membres

Conférence consultative

Andreas Schoder, Hünibach
 Dominic Bucher (dès août 14)
 Monika Eichelberger, Biel/Bienne
 Marc Fankhauser, Worben (j-au déc. 14)
 Brigitta Gasche, Bern
 Jens Herkenrath, Bönigen
 Urs Lüthi, Langnau
 Daniela Messerli Affolter, Bern
 Karin Moser, Roggwil (dès août 14)
 François Niederhäuser, Loveresse
 Christof Stöckli, Englisberg
 Thomas Trösch, Pieterlen
 Doris von Känel-Thierstein, Frutigen
 Werner Wyss, Schwarzenburg

Collaborateurs/-trices association

Peter Keller, directeur
 Ursula Messer, assistante de direction

Collaboratrices formation continue

Hildegard Senn Keusen, directrice f. c.
 Angela Fuhrer, directrice du secrétariat f. c.
 Gnanusa Nagarajah, apprentie (jusqu'en août 14)
 Seline Wirz, apprentie (dès août 14)



persomed

Personalvermittlung im Gesundheitswesen

persomed AG Neufeldstrasse 9 3012 Bern

T +41 31 992 90 60

info@persomed.ch www.persomed.ch



Martin Michel,
directeur persomed

Au bout de 3 1/2 ans d'activité comme agence de recrutement dans le domaine de la santé, nous avons pu obtenir un résultat annuel positif avec un chiffre d'affaire de CHF 400'000 au cours de l'exercice écoulé. L'exercice a été marqué par des fluctuations massives quant au nombre de candidatures et de demandes de la part des employeurs.

Bien que nous soyons actifs sur le marché que depuis peu de temps, nous avons pu nous positionner parmi les concurrents de longue date. Ce qui est réjouissant à cet égard, ce sont les recommandations croissantes de personnes recrutées, qui apprécient les avantages de nos prestations de services et transmettent nos coordonnées à leur cercle de connaissances. Du côté des employeurs, de nombreuses visites ont été effectuées sur place et les profils client existants sont complétés par des observations pertinentes. Ce profil constitue une base importante dans les entretiens menés avec les demandeurs d'emploi, dans laquelle les demandes sont comparées aux offres de l'entreprise.

Au total, 455 candidatures ont été traitées, dont 171 ont été réparties sur l'échelon de fonction 3 et 102 sur l'échelon de fonction 2. Les candidatures restantes concernaient l'échelon de fonction 1 (61), pour lequel nous ne recevons pas de mandats en général et les autres (hors professions soignantes) au nombre de 121. Répartis sur l'année, il y a chez nous quelque 90 postes à pourvoir à l'échelon de fonction 3 et 30 postes à l'échelon de fonction 2 selon information des employeurs.

Notre activité principale, la médiation d'emplois permanents, nous a permis de pourvoir avec succès à 52 postes. La majorité de ceux-ci, notamment 26, était due à un changement d'employeur entre les membres de l'association. Nouvellement, 14 personnes

provenant d'autres domaines de santé ont pu trouver un emploi dans les soins de longue durée et les affaires restantes étaient des changements hors de vbb|abems. Outre la médiation de contrats à durée indéterminée, 10 engagements à durée déterminée (temporaires), pour une durée d'engagement comprise entre 1 et 6 mois, ont permis de surmonter les goulets d'étranglement chez les employeurs.

La confiance acquise auprès des employeurs, une démarche professionnelle et nos connaissances du marché de la concurrence dans le canton de Berne, nous ont permis d'obtenir des mandats de recherche exclusifs. Notre présence commune est un signal phare sur le marché. Elle souligne l'étroite collaboration des membres de l'association avec l'agence de médiation soeur persomed. L'année prochaine, également, nous vous assurerons notre soutien. A cette occasion, nous vous exprimons nos plus vifs remerciements.

Bilans et Comptes

Bilans au 31. décembre

	2014		2013	
	CHF	CHF	CHF	CHF
Actifs				
Moyens disponibles		459'458		207'728
Créances		115'980		126'793
Régularisation des actifs		26'386		58'026
Immobilisations financières à six mois		755'220		629'433
Immobilisations financières à long terme		555'171		705'171
Prêt persomed SA	340'000		340'000	
Réévaluation persomed SA	-339'999	1	-339'999	1
Participation persomed SA		100'000		100'000
Total des actifs		2'012'216		1'827'152
Passifs				
Engagements		35'067		61'611
Facturation d'avance		148'321		114'903
Régularisation passive des comptes		18'495		14'350
Provisions		599'214		518'494
Réserves pour fluctuations de valeur		56'384		56'384
Capital au 1.1.	1'061'410		1'030'449	
Excès des recettes	93'325		30'961	
Capital au 31.12.		1'154'735		1'061'410
Total des passifs		2'012'216		1'827'152

Comptes d'exploitations du 1.1. au 31.12.

	2014 CHF	2013 CHF
Recettes		
Inscriptions au cours	725'635	739'930
Cotisation des membres	521'862	513'563
Recettes divers	36'179	31'910
Résultat financier	32'232	30'374
Bénéfice découlant de la vente de titres	0	37'925
Produit extraordinaire	0	105'474
Total des recettes	1'315'908	1'459'176
Dépenses		
Dépenses de personnel	833'921	940'260
Frais représentés par les salles et locaux	61'713	68'594
Administration	138'992	168'914
Publicité	61'803	158'107
Frais d'exploitation	25'434	48'864
Cotisation OrTra	10'000	10'000
Prix «Entreprise ASSC de l'année»	10'000	10'000
Frais hors-plan	80'720	43'476
Total des dépenses	1'222'583	1'448'215
Excès des recettes	93'325	10'961
Réévaluation persomed SA	0	20'000
Excès des recettes	93'325	30'961

Rapport du bureau de vérification



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale des membres de

l'Association Bernoise des établissements médico-sociaux – vbb | abems

Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte d'exploitation) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

VISTA Treuhand & Revisions AG

Leo Ruffiner
expert-comptable diplômé
réviseur responsable

Andrea Lanz
agent fiduciaire avec
brevet fédéral

Annexe

- comptes annuels (bilan et compte d'exploitation)

Berne, le 31 mars 2015